

<http://ecoleemancepee.org/spip.php?article2429>



# Intervention de Laurent Boiron sur les emplois aidés et les VSC

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - ARCHIVES - Conseil National du SNES - septembre 2017 -



Date de mise en ligne : mercredi 27 septembre 2017

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

Le gouvernement a annoncé vouloir supprimer 130 000 contrats aidés dans les prochaines années, dont 23 000 dans l'éducation. Il s'agit là d'une double attaque contre les populations les plus fragiles : attaque contre les personnes qui occupaient ces emplois et vont être rejetées vers le chômage, attaque aussi contre les populations qui bénéficiaient des services apportés par ces personnels. Un seul exemple, le collège Vercors à Grenoble classé en Réseau d'Education Prioritaire entame sa 3<sup>e</sup> semaine de grève pour dénoncer la suppression de contrats aidés lui faisant perdre des moyens de surveillance.

Le ministère prévoit pour masquer partiellement cette situation de faire massivement appel aux Volontaires en Service Civique. Il s'agit de dénoncer cette politique comme un scandale à double titre. Rappelons que le Volontariat Service Civique implique une rémunération inférieure à 600 euros par mois, sans cotisation chômage ni retraite, sans droit de se syndiquer ou faire grève... Bien pire que les « mini-jobs » inventés par Schroeder en Allemagne. Mais, scandale aussi car il s'agit là d'un dispositif illégal : le code du service national stipule que le volontariat service civique ne peut se substituer à un emploi ou à un stage. De quoi s'agit-il d'autre quand le ministère envisage de recourir massivement au service civique pour organiser le dispositif « devoir fait » ?

Pour l'École Emancipée, toutes celles et tous ceux qui arriveraient dans les établissements pour assurer ces missions devraient le faire dans le cadre de statuts existants, notamment celui des AED. Il conviendrait donc d'engager une campagne fédérale pour le rétablissement de tous ces emplois, la défense de ces personnels et obtenir leur titularisation dans des statuts non précaires.